

2014



Paule

bulletin d'informations municipales



J. Guisic

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- La nouvelle équipe municipale
- Budget et finances communales
- Les travaux et investissements
- L'actualité de l'école
- Politique en faveur des jeunes Paulois
- Vie culturelle
- La réforme territoriale
- Haut Débit, Très Haut Débit
- Amélioration de l'habitat
- Etat-civil
- Informations administratives
- Vie communale : retrospective de l'année 2014
- Calendrier des fêtes 2015
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE



Depuis mars dernier, une nouvelle équipe municipale préside aux destinées de la commune pour les six années à venir. Les élus, conscients des responsabilités qui leur incombent et de la confiance que vous leur avez accordée, participent activement aux différentes commissions communales et extra-communales.

Leur engagement est sous-tendu par des valeurs fondamentales auxquelles je suis particulièrement attaché : égalité de traitement, respect de la parole donnée, travail au service de la collectivité, dans l'intérêt de tous et de chacun. Pour ce qui me concerne, et comme annoncé, avec le soutien des élus, je défendrai les intérêts de notre commune afin qu'elle soit consultée et entendue lors des prises de décisions qui concernent son avenir. Au nom des collègues élus, je vous exprime toute ma gratitude pour ce contrat de confiance renouvelé.

L'inauguration de l'école a constitué un temps fort pour notre commune. Ce projet initié en 2010 lors de la précédente mandature a vu son achèvement en 2014. Il s'est voulu fédérateur dans sa méthodologie : les familles, les enseignants, les élèves, les personnels com-

munaux ont été associés à la genèse du projet. Qu'ils en soient remerciés.

Je voudrais saluer le professionnalisme et le savoir-faire de l'architecte, des chefs d'entreprise et leurs équipes dont l'implication et la motivation sur ce chantier ont été remarquables, chacun interprétant sa partition avec maestria en harmonie avec celle de son compagnon de chantier. Malgré les déconvenues auxquelles nous avons été confrontés, la collaboration exemplaire entre les différents corps de métier a permis une livraison de chantier avant la fin mai. Ainsi, les enfants achevant leur cursus primaire ont pu intégrer les nouveaux locaux avant la poursuite de leur scolarité en collège. Quel plaisir de rencontrer à l'entrée de l'école des parents heureux de voir leur enfant fréquenter des locaux flamboyants !

Les médias se sont largement fait l'écho des contractions budgétaires auxquelles seront soumises les collectivités locales dans les années à venir. La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes, dans le cadre de la politique de maîtrise des finances publiques, est aujourd'hui devenue la variable d'ajustement. La diminution des transactions immobilières génèrent la baisse du montant des droits de mutations versé à la commune (20 000 € cette année contre 50 000 € en 2010). Au vu des travaux lourds mais in-

dispensables réalisés les années antérieures et compte tenu du contexte économique atone et des orientations budgétaires de l'Etat, il sera difficile d'effectuer des investissements aussi importants en conservant les taux d'imposition actuels sans mettre en danger les finances communales. Compte tenu de la conjoncture et du manque de visibilité pour l'avenir, la marge de manœuvre est réduite. En conséquence, le conseil municipal devra opérer des arbitrages douloureux. En effet, deux possibilités s'offrent aux élus : soit réduire les investissements, soit augmenter les taxes d'imposition avec pour conséquence une augmentation des impôts locaux. Nous nous refusons à envisager cette dernière hypothèse. En conséquence, le levier sur lequel nous agissons est celui d'une réduction des investissements.

Il n'en demeure pas moins que les propositions faites pendant la campagne électorale (notamment la reconfiguration du bourg) conservent toute leur actualité mais nécessiteront obligatoirement un échelonnement dans le temps.

En revanche, **le service à la population doit être maintenu en qualité et en efficacité.** Peut-être faudra-t-il imaginer d'autres méthodes, d'autres approches pour maintenir les services attendus par la population : des réflexions élargies en collaboration avec d'autres collectivités, le développement des usages numériques...

Depuis les grandes lois de décentralisation des années 80, l'organisation territoriale fait l'objet de débats controversés. Depuis quelques mois, une vaste réforme dite « réforme territoriale » est en cours de réflexion au niveau national et donc, par ricochet, au niveau local. Pour en cerner quelques éléments clés, et en percevoir les enjeux pour les territoires ruraux, un article de ce bulletin sera consacré à ce sujet, sachant que le débat est loin d'être clos !

La loi 11 février 2005 dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », avec ses décrets et arrêtés d'application, constitue une des principales lois sur les

droits des personnes handicapées. Ainsi, toutes les communes doivent rendre accessibles aux personnes en situation de handicap (et ce quelle qu'en soit la nature) les établissements recevant du public et installations ouvertes au public. Un diagnostic d'accessibilité, consultable en mairie, a donc été réalisé en partenariat avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il nous appartiendra donc de hiérarchiser les travaux de mise aux normes tout au long du mandat.

Cheville ouvrière du fonctionnement communal, les employés communaux ont la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de l'action publique. Je les remercie pour leur implication au service de leurs concitoyens.

Je tiens à remercier vivement tous les acteurs économiques, les Présidentes, Présidents d'Associations et bénévoles qui s'impliquent dans la vie communale et dynamisent notre commune.

Permettre à chacun d'accéder à la connaissance, de se former aux nouvelles technologies, tels sont quelques-uns des objectifs des élus et bénévoles en charge de la médiathèque. Leur dévouement mérite notre considération.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer sur la commune de Paule.

Même si le contexte ambiant incite à la morosité, je vous invite à vous approprier la citation de Dale Carnegie : « **La plupart des choses importantes dans le monde ont été accomplies par des personnes qui ont continué à essayer quand il semblait n'y avoir aucun espoir.** »

Que cette année 2015 apporte à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches la santé et la concrétisation de vos projets personnels.

Patrick LIJEOUR
Maire de Paule



**Toute la population est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux,
le vendredi 9 janvier 2015
à partir de 19 h 30, à la salle polyvalente.**

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Patrick LIJEOUR - Maire

Yves LE GUERN
1^{er} Adjoint
Délégué aux Affaires
Financières, Marchés Publics
et Affaires Générales

Anne-Françoise LE GUENNEC
2^{ème} Adjointe
Déléguée aux Affaires
Scolaires et Sociales
et à la Vie Associative

Yves LE ROUX
3^{ème} Adjoint
Délégué
aux Travaux de Voirie
et au Patrimoine Bâti

Michel BOUGUENNEC

Isabelle CORNU

Claire DANIEL

Christel GUILLERM

Josiane HOUSSIER

Martine JEGOUC

Olivier KERLIR

Vanessa LE BARON

Pierre-Yves LE BORGNE

Marie-France MILOT

Jean Pierre SPARFEL

Les délégués dans les commissions communales et structures intercommunales

Le Maire préside chaque commission.

C.C.K.B.

En application de l'article L. 273-11 du code électoral, Le Maire est obligatoirement conseiller communautaire et le 1er Adjoint son suppléant.

Centre Communal d'Action Sociale

Martine Jégouic, Claire Daniel, Isabelle Cornu, Josiane Houssier

+ 4 membres extérieurs : Monique Cardiet, Aimée Kergozou, Danièle Sibiril, Martine Le Goff.

Commission des affaires scolaires et culturelles, cadre de vie, sport et loisirs, référent médiathèque

Anne-Françoise Le Guennec, responsable de la commission, Vanessa Le Baron, Christel Guillerm, Marie-France Milot, Josiane Houssier, Isabelle Cornu, Claire Daniel, Olivier Kerlir.

Commission voirie, travaux bâtiments et agriculture

Yves Le Roux, responsable de la commission, Olivier Kerlir, Michel Bouguennec, Pierre-Yves Le Borgne, Jean Pierre Sparfel.

Commission chargée de l'élaboration du PLU

Yves Le Guern, Yves Le Roux, Pierre-Yves Le Borgne, Marie-France Milot, Jean Pierre Sparfel.

Commission des finances

Yves Le Guern, responsable de la commission, Jean-Pierre Sparfel, Christel Guillerm, Marie-France Milot.

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : Yves Le Guern, Yves Le Roux, Jean Pierre Sparfel

Suppléants : Olivier Kerlir, Christel Guillerm, Claire Daniel.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Centre-Bretagne

Yves Le Guern, Marie-France Milot.

Syndicat Départemental d'Energie

Jean Pierre Sparfel, Yves Le Roux.

SIASC de Carhaix (portage de repas à domicile)

Martine Jégouic, Vanessa Le Baron.

CLIC de Rostrenen

(Centre Local d'Information et de Coordination)

Martine Jégouic.

Comité Intercommunal d'Entraide aux Personnes Agées de Maël-Carhaix

Martine Jégouic, Isabelle Cornu.

Pays Touristique de Guerlédan - Argoat

Claire Daniel, Jean Pierre Sparfel.

Correspondant en sécurité routière auprès de la Préfecture

Patrick Lijeour.

Correspondant Défense

Patrick Lijeour.

LE BUDGET 2014

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de chaque année. Toutefois, lors du renouvellement des conseils municipaux, la date de vote peut être reportée jusqu'au 30 avril.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le conseil municipal.

Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et la Secrétaire de Mairie.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le conseil municipal. Concernant notre commune, le budget d'un montant de 1 238 123 € a été adopté le 23 avril 2014.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien encadrée.

De quoi se compose le budget ?

Il est divisé en deux parties : la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes permettant la bonne marche des services municipaux et de ses équipements et la section d'investissement qui permet les acquisitions ou les financements d'opérations visant à entretenir et renforcer le patrimoine de la commune : achats de gros matériel, construction de bâtiments, études, rénovation...

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	153 848	Excédent 2013	29 758
Charges du Personnel	188 380		
Autres charges de gestion courante	49 469	Produits des services	27 150
Charges financières (intérêt de la dette)	33 000	Contributions directes et taxes	213 205
Amortissement	13 899	Dotations et participations	225 713
Autofinancement	85 000	Autres produits gestion courante	25 500
TOTAL	523 596	TOTAL	523 596

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2014	563 900	Autofinancement	85 000
Remboursement capital emprunts	69 150	Subventions	235 997
Opérations financières	81 477	FCTVA	24 793
		Amortissement	13 899
		Emprunt	137 671
		Opérations financières	217 167
TOTAL	714 527	TOTAL	714 527

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plus de 10 ans, ces taux restent inchangés :

	Taux	Produit Année 2011	Produit Année 2012	Produit Année 2013	Produit Année 2014
Taxe d'habitation	10.61 %	44 159	45 528	48 498	49 485
Foncier bâti	17.17 %	46 514	48 128	51 132	52 248
Foncier non bâti	51.78 %	63 223	64 311	65 450	66 020
Total en €		153 896	157 967	165 080	167 753

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2014

VOIRIE COMMUNALE

L'entreprise BRULE & WEICKERT de Plouray a été retenue par le Groupement de Commandes Cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2014.

Montant du Marché : 96 468.37 € TTC.

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Botlan (300m)
- Kerloguennic - Kerouazou
- Moulin de Kersac'h
- Kerfuloc'h - Kerouzellé
- Kerroullaire - Kéramprovost (point à temps)
- Lansalaün
- Saint-Anaon - Kerdèle



Les membres de la commission voirie préparent le programme 2015

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'avancement du PLU s'est poursuivi jusqu'au mois de juin. La commission a suspendu ses travaux en raison de la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR), applicable depuis le 24 mars 2014, qui impacte fortement sur les droits à construire en zones naturelles et agricoles. Aussi, les constructions de tiers en zone agricole et naturelle ne pourront plus faire l'objet que d'une adaptation ou d'une réfection, à l'exclusion de tout changement de destination et d'extension. Des travaux qui n'ont pas « pour effet de modifier les dimensions ou l'aspect général de la construction » constituent une adaptation et réfection de la construction existante au sens de l'art. L.111-1-2. La législation a toutefois prévu des mesures spécifiques pour les bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial implantés en zone agricole, naturelle ou forestière. Ainsi, en zone agricole, la loi prévoit la possibilité d'effectuer un changement de destination ou une extension limitée des bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial désignés dans le règlement du PLU dès lors que ce changement de destination ou cette extension limitée

ne compromet pas l'exploitation agricole. En zone naturelle et forestière, cette disposition est limitée à la possibilité d'effectuer un changement de destination, dès lors qu'il ne compromet pas l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

Se pose donc la question du devenir des constructions des années 1960 à aujourd'hui, qui ne présenteraient pas d'intérêt artistique, pittoresque, historique, légendaire ou architectural. Plus largement, l'application de la loi ALUR peut conduire à s'interroger sur le devenir des communes ou d'intercommunalités rurales telles qu'en Centre Bretagne qui fondent une partie de leur attractivité résidentielle sur leur offre de logements au cœur des espaces agricoles et naturels.

Sur cet aspect particulier de la loi ALUR, la réaction des intérêts concernés a été rapide et, par l'effet notamment d'un amendement en commission lors de la seconde lecture devant le Sénat, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a modifié la loi initiale comme suit :

« Dans les zones agricoles ou naturelles et en dehors des secteurs mentionnés au présent 6°, le règlement du PLU peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Dans les zones agricoles ou naturelles et en dehors des secteurs mentionnés au présent 6°, les bâtiments d'habitation peuvent faire l'objet d'une extension dès lors que cette extension ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le règlement précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des extensions permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone. »

Ces évolutions vont permettre à la commission de reprendre plus sereinement le travail sur le PLU en janvier 2015.

L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE

Après 9 mois de travaux, les élèves ont intégré les nouveaux locaux le 2 juin 2014 à la satisfaction générale des écoliers, des parents et des enseignants.

L'inauguration officielle s'est déroulée le vendredi 10 octobre 2014 en présence de Monsieur le Sous-

Préfet, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, Monsieur l'Inspecteur de Circonscription, représentant Madame la Directrice Académique, Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, les Maires de la CCKB, le Conseil Municipal, les enseignants, les élèves et parents d'élèves et la population.



La traditionnelle coupure du ruban...



Les discours...

L'ÉCOLE AVANT RÉNOVATION...

ÉTAT DES LIEUX AVANT RÉNOVATION

1 - A L'EXTÉRIEUR

- Les deux classes étaient séparées par un logement sans aucun espace de circulation interne. Le matériel informatique devait transiter par la cour ainsi que le matériel d'entretien.

- Les sanitaires situés sous les préaux ne correspondaient plus aux normes d'hygiène et de confort légitimement attendues dans une enceinte scolaire. En outre, cet espace était inadapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap.



Début des travaux : Septembre 2013

2 - A L'INTÉRIEUR

• Les plafonds des classes étaient incurvés et présentaient un risque imminent d'effondrement aux dires des entreprises...



• Opération de désamiantage réalisée par une entreprise très spécialisée...



• Découverte du plafond en amiante dans les salles de classe



Plafond en plaques d'amiante

Faux-plafond masquant le plafond en plaques d'amiante



• Découverte du mэрule

Aspect des murs avant la découverte des traces du mэрule...



Le mэрule, également appelé «lèpre des maisons» est un champignon lignivore qui constitue un véritable fléau ... pour les bâtiments ! Par ailleurs, il se développe de façon impressionnante car il peut atteindre 8 mètres, se propageant dans tous les sens, de 4mm par jour. Plus l'atmosphère est confinée, plus il grandit vite !

Escalier intérieur...

État de l'escalier qui permettait d'accéder à l'étage après sondage. Jusqu'alors emprunté par le locataire du dessus, rien n'était visuellement détectable.



Repérage des premières arborescences



Lors de la démolition, un plancher en bois a été découvert sous une chape de béton. D'où l'intervention de la mini-pelle pour éradiquer le problème en profondeur. Les murs ont été entièrement décrépés et traités contre ce fléau.

Les solives...

Les solives implantées dans la maçonnerie étaient également contaminées par le mэрule et supportaient un plafond suspendu, d'un poids d'environ 2 tonnes.



DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL DÉFINITIF DES DÉPENSES HT

MONTANT DES TRAVAUX HT

Démolition - Gros Œuvre : LA CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION	92 264,07
Charpente - Bardage Bois : MCA Scop	19 692,37
Traitement Bois et Charpente : AGENCE DE PRÉSERVATION DE L'HABITAT	34 500,40
Transport Matériaux souillés au plomb : TRIADIS	208,11
Transport Matériaux Amiantés : SECHE ECO-INDUSTRIES	398,86
Analyses Air Avant/Après désamiantage : LABORATOIRE ITGA	1 266,00
Couverture - Zinc : LE LOUARN GUY	9 300,00
Menuiseries Extérieures : SARL FALHER Jean-Yves	68 740,44
Menuiseries Intérieures : SARL FALHER Jean-Yves	32 533,07
Cloisons Sèches - Isolation : SARL LE GALL	29 259,99
Chapes - carrelage - Faïence : SARL LE TEUFF	23 899,35
Plafonds Suspendus : SARL BROCHAIN	24 487,40
Peinture : SARL LE BŒNHOMME	23 694,83
Electricité - courants faibles : SOCIÉTÉ KERVÉADOU	22 858,18
Plomberie - Sanitaires : SARL JOUAN SYLVAIN	5 137,84
Chauffage - VMC : SARL JOUAN SYLVAIN	32 821,15
Réfection Cour École : COLAS CENTRE-OUEST	13 306,57
Pose Lambris « cache-moineau » : PAÛLE-COÜVERTURE	529,20
Remplacement des compteurs : ERDF	1 477,12
Branchement téléphone : ORANGE	406,66
TOTAL DES TRAVAUX	437 381,61

MONTANT DES HONORAIRES ET FRAIS ANNEXES HT

Les Architectes d'A Côté et Cabinet Dilasser	30 100,00
Bureau VÉRITAS (Contrôles Techniques)	2 880,00
Solcap (Étude de Sols)	1 352,00
Quest-Coordination (Mission S.P.S.)	1 800,00
Siscotec (contrôles amiante, plomb et parasites du bois)	1 010,00
E.S.L. (étude parasismique)	850,00
Dossiers et publication Appel d'Offres	1 317,99

TOTAL DES HONORAIRES ET FRAIS ANNEXES 39 309,99

MONTANT ACHAT DU MOBILIER HT

MANUTAN COLLECTIVITÉS	1 496,92
UGAP	5 755,34
TOTAL ACHAT DU MOBILIER	7 252,26

TOTAL GENERAL HT 483 943,86

DETAIL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

D.E.T.R. 2013	105 237,00
D.E.T.R. 2014 2ème tranche	29 250,00
CONTRAT DE TERRITOIRE	79 450,00
CONSEIL RÉGIONAL	37 800,00
ENVELOPPE PARLEMENTAIRE	10 000,00
TOTAL	261 737,00

L'ÉCOLE APRÈS RÉNOVATION...



APRÈS 10 MOIS DE TRAVAUX... ET 10 MOIS DE COURS DANS DES CLASSES MOBILES... RÉAPPROPRIATION DES NOUVEAUX LOCAUX

L'emménagement dans les nouveaux locaux s'est déroulé, le 26 mai 2014, dans la bonne humeur et la mobilisation était au rendez-vous de la part des parents, des élèves, des employés communaux, des enseignants et des élus.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs dont le savoir-faire, la réactivité et l'excellente coordination ont permis de respecter les délais.

Toute notre gratitude également aux financeurs institutionnels pour leur soutien financier. Malgré la rigueur budgétaire à laquelle ils sont soumis, ils ont su apprécier la pertinence du projet et l'intérêt que représente pour l'avenir de la commune, le maintien d'une école en zone rurale.



L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

L'ACTUALITE DU REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL Année scolaire 2014/2015

L'effectif du RPI compte au total 82 élèves

PAULE

40 élèves répartis comme suit :

- 15 CE1
- 4 CE2
- 11 CM1
- 10 CM2

Enseignants : Patricia GENDRE, Directrice,
et Vincent LE CLERC

Mme Maryvonne Le Bihan, Assistante Administrative, recrutée par l'Education Nationale, apporte une aide technique et administrative aux enseignants des 2 écoles. Elle intervient à Paule les mardi et mercredi matin et le vendredi toute la journée.

PLÉVIN

42 élèves répartis comme suit :

- 1 TPS
- 12 PS
- 7 MS
- 15 GS
- 7 CP

Enseignantes : Ilknur OZKAN, Directrice,
et Elisabeth LE LONG assistées par 2 ATSEM.

TARIFS DES REPAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

- Repas enfant : 2.67 €
- Repas adulte : 4.80 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement prévenir l'école au 02 96 29 80 32 ou la cantine scolaire au 02 96 24 32 89



Les Enseignants et l'Assistante Administrative



RAPPEL POUR LES PARENTS SOUHAITANT INSCRIRE LEURS ENFANTS AU RPI

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport communal ?

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal : l'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.

Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à la salle d'activités de l'école où diverses activités ludiques et artistiques sont proposées.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : C'EST PARTI

Comme indiqué dans le bulletin municipal de l'année 2013, la réforme des rythmes scolaires a été mise en application à la rentrée de septembre 2014. Objet d'inquiétude, d'interrogations légitimes et de nombreux débats, les temps d'activités périscolaires ont trouvé leur rythme de croisière grâce au travail en parfaite harmonie de tous les intervenants. C'est donc une rentrée sereine qui s'est déroulée dans notre école. Désormais, place à une semaine de 4 jours et demi de temps scolaire complété par un temps d'activités périscolaires le mardi après-midi de 13h30 à 16h30.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont programmés par cycle, se situant entre deux périodes de vacances. A chaque cycle, les élèves se voient proposer une thématique différente :

Groupe 1 : les CE1

Groupe 2 : les CE2 et CM1

Groupe 3 : les CM2

Lieu : médiathèque

Lieu : salle polyvalente

Lieu : salle d'activités

Semaines du mardi 2 septembre au mardi 14 octobre	13h30 -14h30	Jeux poétiques <i>Groupe 1</i> 12 à 14 élèves	Arts du cirque <i>Groupe 2</i> 12 à 14 élèves	Arts plastiques <i>Groupe 3</i> 12 à 14 élèves
	14h30 -15h30	Arts plastiques <i>Groupe 1</i>	Jeux poétiques <i>Groupe 2</i>	Arts du cirque <i>Groupe 3</i>
	15h30 -16h30	Arts du cirque <i>Groupe 1</i>	Arts plastiques <i>Groupe 2</i>	Jeux poétiques <i>Groupe 3</i>



L'activité musique et chant à la médiathèque



L'activité cirque à la salle polyvalente

Groupe 1 : les CE1

Groupe 2 : les CE2 et CM1

Groupe 3 : les CM2

Lieu : médiathèque

Lieu : salle polyvalente

Lieu : salle d'activités

Semaines du mardi 4 novembre au mardi 16 décembre	13h30 - 14h30	Arts plastiques <i>Groupe 1</i> 15 élèves	Musique/Chant <i>Groupe 2</i> 15 élèves	Yoga - détente <i>Groupe 3</i> 10 élèves
	14h30 - 15h30	Yoga - détente <i>Groupe 1</i>	Arts plastiques <i>Groupe 2</i>	Musique/Chant <i>Groupe 3</i>
	15h30 - 16h30	Musique/Chant <i>Groupe 1</i>	Yoga - détente <i>Groupe 2</i>	Arts plastiques <i>Groupe 3</i>



L'activité arts plastiques dans la salle d'activités de l'école



L'activité yoga à la salle polyvalente

POLITIQUE EN FAVEUR DES JEUNES PAULOIS

Rappel des aides accordées par la Commune

(Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie).

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de **5 €** par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de **30 €** par enfant.

Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2014 :

- Ecole de Foot de l'A.S La Montagne : 650 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse sportive du Kreiz Breizh : 90 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 180 €
- Ass. Les Cavaliers de Kermat La Trinité Langonnet : 90 €
- Poney Club de Glomel : 120 €
- Judo Club du Poher : 60 €
- Rugby Club de Carhaix : 90 €

PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres.

La demande est à déposer en Mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités :

Guitare :

Mardi 16h30 à 20h00

Formation musicale :

Mardi 18h00 à 19h00

Saxophone :

Jeudi 17h30 à 18h30

Théâtre :

Jeudi 19h30 à 21h30



Le cours de guitare du mardi

Le parc instrumental

Afin de rendre accessible la musique à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à

disposition des élèves de l'école un parc instrumental composé de 70 instruments. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, biniou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh
6 rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen - Tél : 02 96 29 35 98
Mail : emdkb@orange.fr - www.emdkb.org

VIE CULTURELLE

LA MÉDIATHÈQUE

Activités toute l'année à la médiathèque

Ateliers calligraphie

La Calligraphie est l'art de bien former les caractères d'écriture manuscrite. Marie-Annick Hémon, aux dires des participants, anime avec passion cet atelier qui se déroule depuis quatre ans à la médiathèque le jeudi après-midi deux fois par mois.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque.



Ateliers informatique

Deux fois par mois, le mercredi après midi, des cours d'informatique sont dispensés à la médiathèque, de 14h00 à 15h30.

Ces cours s'adressent à tout public, aux débutants, sans distinction d'âge.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque.

D'autres animations et ateliers peuvent être proposés dans le courant de l'année.



Médiathèque de Paule

Rue du stade - 22340 Paule
02 96 29 65 65
mediatech-paule@wanadoo.fr
mediapaule.canalblog.com

La médiathèque municipale se veut être un lieu d'accueil de culture et d'échange ouvert à toutes et tous, petits et grands lecteurs. Pour 5 euros, vous avez accès à plus de 4000 ouvrages et vous bénéficiez de conseils de lecture.

Horaires et jours d'ouverture au public

Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 14h - 16h00
Jeudi : réservé aux scolaires
Vendredi : 16h30 - 19h00
Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs :

A l'année : Individuel : 5 € Familial : 10 €
Occasionnel : 5 €

Conditions de prêts :

Pour une durée de 3 semaines : 3 livres, 3 BD, 2 CD, 2 DVD

Accès internet : WI-FI

L'espace jeunesse : Albums
Bandes dessinées
Romans
Livres Documentaires

L'espace adultes : Romans
Livres Documentaires
Bretagne : histoire, culture, civilisation.
Journaux, revues
Beaux livres

Expositions :
Temporaires, thématiques et artistiques



L'atelier informatique du mercredi après-midi



LA RÉFORME TERRITORIALE

Pour bien comprendre les enjeux de la réforme en cours, peut-être est-il utile de connaître l'existant. « Millefeuille territorial », telle est l'expression peu élogieuse couramment employée au sujet de notre organisation territoriale unique en Europe et dans le monde. Au 1er janvier 2012, la France comptait 36 700 communes en métropole, dont 30% de moins de 200 habitants.

Quelques repères historiques...

Survivance de la vieille carte des paroisses, les communes françaises existent depuis la Révolution. Elles constituent une des collectivités territoriales dont l'existence est garantie par la Constitution de la Ve république et représentent le premier niveau d'administration territoriale. Leur nom est fixé par l'État et tout changement se décide en Conseil d'État par décret.

- La loi municipale de 1884 fixait une clause de compétence générale pour les communes, en leur octroyant toute compétence pour régler par leurs délibérations toutes les affaires relevant de leur territoire et ayant un intérêt local.
- En 1971, le ministre Raymond Marcellin proposait déjà de fusionner un certain nombre de communes dans chaque département. Seules 1 316 communes ont disparu entre 1968 et 1975.
- Aujourd'hui, la majorité des communes et 90 % des départements ont les mêmes limites que celles décidées à la Révolution.

Quel avenir pour les communes ?

Les mutations en cours auront des effets sur le rôle des communes en les recentrant sur leurs compétences de proximité. Mais elles ne remettront sans doute pas en cause leur fonction politique, sociale et civique bien spécifique dans la palette actuelle des collectivités, même si des communes de moins de 100 habitants pourraient envisager de se rattacher à une commune plus importante, comme l'on fait par exemple Bonen à Rostrenen et La Trinité-Langonnet à Langonnet.

A cette hypothèse, plusieurs raisons :

- La commune constitue le niveau de base de la vie politique dans la mesure où chaque citoyen peut

s'engager démocratiquement dans le débat public.

- La seconde raison tient à ses obligations administratives et à l'obligation des Maires de faire respecter jusqu'à l'échelon communal les décisions prises par le législateur. Ils peuvent aussi faire entendre la voix de leurs administrés dans les différentes strates administratives ou politiques.
- Enfin, certains services nécessitent un lien direct avec l'usager-citoyen et ne sont pas transférables à d'autres échelons compte tenu de l'éloignement ou de la méconnaissance du contexte local.

Les communautés de communes en pleine évolution...

Dès 1890, l'action intercommunale est reconnue par la création des Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU), auxquels succéderont à partir de 1959 les Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples (SIVOM).

Ce n'est qu'à partir des années 90 que l'intercommunalité se développe. Son champ d'intervention sera renforcé avec la loi du 6 février 1992 qui crée les communautés de communes.

Actuellement, à l'exception de Paris et quelques communes proches, les 36700 communes sont rassemblées au sein d'intercommunalités pour décider et organiser des zones d'aménagements, des services et des équipements importants destinés aux particuliers (déchetteries, piscines...) ou aux entreprises (ZAC...), ce qui leur permet de réaliser à plusieurs des infrastructures qu'elles ne pourraient pas réaliser seules.

En fonction du nombre d'habitants, de leur statut et des compétences qu'elles assurent, plusieurs types de regroupements existent pour les communes: la communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine, et demain la métropole (Nantes, Rennes, Brest...).

- communauté de communes : regroupement de communes rurales ou de villes moyennes.
- communauté d'agglomération : ainsi désigné l'espace urbain de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes-centres de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue

d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

- communauté urbaine : elle doit constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

Quid des départements ?

Le département a été créé par la Révolution française pour rapprocher les administrés de l'administration centrale. Le découpage départemental a été fait de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu du département en une journée de cheval. Objet de tentatives régulières de suppression, le département s'est imposé comme un cadre essentiel de l'administration de l'État grâce au Préfet, et comme niveau décentralisé adapté aux politiques de solidarité.

La France compte **96 départements en métropole**. À compter de la loi de 1871, le département a été géré par un **Conseil Général élu au suffrage universel direct**, et le **Préfet**, autorité nommée par l'État. **La loi du 2 mars 1982 a transféré la fonction d'exécutif départemental au Président du Conseil Général** (désormais appelé Conseil Départemental), élu par ses pairs.

Le département est divisé en **cantons** dont les habitants élisent un Conseiller Général. Est ainsi assurée la représentation de la diversité des territoires du département.

Cependant, la **loi du 17 mai 2013** supprime le Conseiller Général unique et le remplace par un binôme paritaire élu dans un canton élargi. Cette même loi a désigné l'assemblée délibérante (jusqu'alors «Conseil Général»)

sous le nom de «Conseil Départemental».

Désormais la commune de Paule appartient au canton de Rostrenen qui est constitué de 29 communes : les 25 communes de la CCKB et les 4 communes costarmoricaines de Poher Communauté.

Les départements ont des compétences en matière :

- d'**action sociale**, vocation prioritaire du département: revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA), gestion des services de protection maternelle et infantile (PMI), aide aux personnes handicapées...
- de **grands équipements** et de **voirie** (gestion des routes départementales, ports, aérodromes) ;
- d'**enseignement** (gestion des collèges et des personnels techniques) ;
- d'**aménagement rural**.

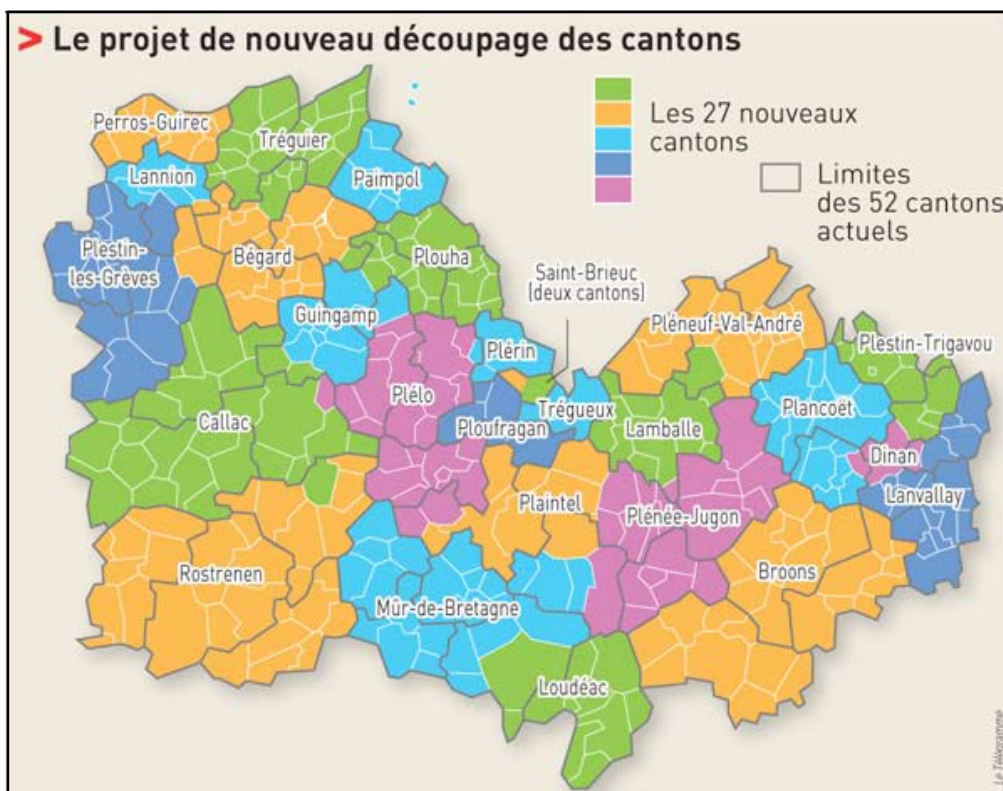
Cette liste de compétences est susceptible d'évoluer en fonction de l'adoption de textes en cours d'examen au Parlement.

La Région : des compétences renforcées...

Devenues collectivités territoriales en 1982, les régions ont vu leur domaine de compétences s'étendre et se diversifier au fil des lois de **décentralisation**. Leurs principaux secteurs d'intervention sont aujourd'hui le développement économique, la formation professionnelle et les lycées, **l'aménagement du territoire** et les transports.

Le projet de loi (toujours en débat) a pour objectif majeur **le renforcement du rôle des régions dans le domaine économique et en matière d'aménagement du territoire**. Ainsi seront confiés à la Région :

- Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires.
- La voirie départementale (ensemble du domaine routier départemental, entretien des routes et investissement).
- Les collèges, qui relevaient jusqu'alors de la compétence du département.
- Au 1er janvier 2017, dans la perspective de créer deux grands niveaux d'intervention locale, le projet de loi vise également à renforcer le couple région / intercommunalité. Cette dernière devra être plus grande, 20 000 habitants au lieu de 5 000 actuellement.



Et le Pays Centre Ouest Bretagne (COB) : un rôle réel, peu connu

21 Pays Bretons



Le Pays COB



98 communes implantées
sur 3 départements

8 communauté de communes

97 274 habitants

superficie : 3089 km²

Son fonctionnement :

- **Un groupement d'intérêt public** : instance décisionnelle constituée d'élus.
- **Un conseil de développement** : instance consultative constituée de membres de la société civile, c'est-à-dire toute personne désireuse d'apporter ses compétences dans des domaines aussi variés que l'économie, l'agriculture, la santé, le service à la population, le tourisme...

A quoi sert le Pays COB ?

- Bâtir un projet et favoriser le développement du territoire.
- Mettre en œuvre des politiques et des actions qui répondent aux enjeux du territoire.
- **Négocier des programmes financiers visant à soutenir des actions cohérentes avec la stratégie du Pays.** Ces financements proviennent de la Région, de l'Etat, de l'Europe.

Important : sur la période 2006-2013, le montant des enveloppes allouées au Pays COB représente un total 19 914 396 €. La CCKB et les communes de la CCKB ont bénéficié d'une enveloppe de 4 443 144 €.

HAUT DÉBIT, TRÈS HAUT DÉBIT... ENJEUX DU DEPLOIEMENT NUMERIQUE POUR NOTRE TERRITOIRE...

Le développement des usages du numérique dans les territoires ruraux est essentiel car il permet de déjouer utilement les effets de l'éloignement.

La Région Bretagne s'est fortement engagée dans l'aménagement numérique du territoire avec l'objectif d'offrir à tous les bretons l'accès internet à très haut débit d'ici 2030.

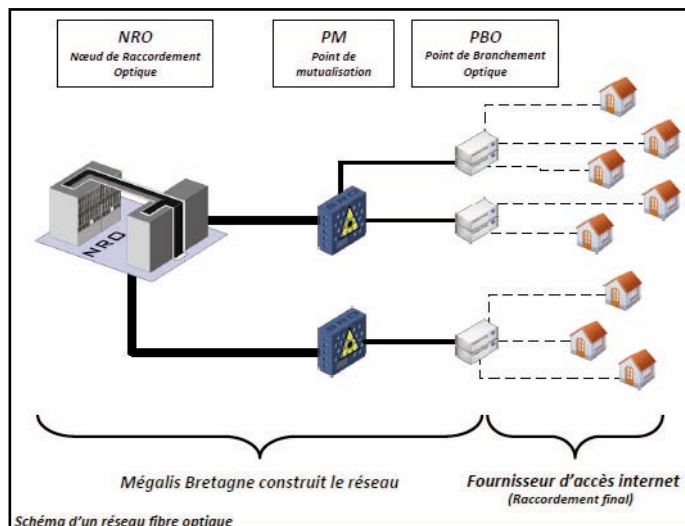
Ce projet intitulé **Bretagne Très Haut Débit** (BTHD) est au départ piloté par la Région en étroite collaboration avec l'Etat et les collectivités territoriales bretonnes.

Le 22 mars 2013 le syndicat mixte Mégalis Bretagne prend la gouvernance du projet BTHD qui concerne plus de 90 % du territoire breton, soit 60 % de la population, qui représente presque 1 million de prises (logement) pour un coût total estimé à 2 milliards d'euros.

La technologie utilisée est la fibre optique avec une solution **FTTH (Fiber To The Home)** autrement dit **la fibre jusqu'à l'abonné**. Le projet va donc déployer de la fibre optique du **NRO (nœud de raccordement optique)** jusqu'au **Point de Branchement Optique (PBO)**, NRO qu'on peut comparer au central téléphonique actuel, mais en fibre optique.

Une fois le réseau construit par Mégalis Bretagne (jusqu'au PBO), les personnes se trouvant dans la zone éligible au FTTH et souhaitant être raccordées devront contacter un des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui seront présents dans le Nœud de Raccordement Optique (NRO), afin de contracter un abonnement internet par la fibre optique. Il y aura alors des travaux de raccordement qui seront réalisés par le FAI. La prise en charge du coût de raccordement n'est pas définie, le FAI peut prendre les travaux à sa charge comme il peut demander au client de participer financièrement.

CONNEXION DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LE CLIENT:



LA FIBRE OPTIQUE QUI PASSE PRÈS DE CHEZ MOI

Souvent, nous voyons des techniciens installer de la fibre optique près de chez nous, et nous nous demandons pourquoi nous ne pouvons pas nous raccorder sur cette fibre optique qui passe de l'autre côté de la rue ? La réponse est simple, cette fibre peut être de collecte ou de transport, l'équivalent des lignes haute et très haute tension en électricité. Nous ne pouvons pas venir brancher notre machine à laver sur une ligne haute tension, de la même façon nous ne pouvons pas nous raccorder directement sur cette fibre optique.

Cette fibre optique peut également être une **«fibre dédiée»**, c'est-à-dire qu'une grande entreprise des environs a contractualisé un abonnement fibre optique avec un opérateur, et que ce dernier la déploie spécialement pour cette entreprise, avec un contrat spécifique : garantie de temps de rétablissement de 4 heures, complétée d'autres services. Coût pour l'entreprise : entre 400 € et 1 000 € par mois selon le contrat.

Presque tous les foyers sont ou seront équipés d'un ordinateur ou d'autres systèmes de communication (smartphones, tablettes...).

Quel changement dans nos pratiques de communication en seulement quelques années ! bouleversement pour certains, pratiques au quotidien pour d'autres, ces nouvelles formes de communication et de travail représentent une révolution équivalente à l'adduction d'eau ou à l'arrivée de l'électricité en d'autres temps. A noter que la pratique numérique n'est plus le domaine réservé des jeunes. En effet, l'âge n'est pas un handicap pour apprendre, en témoigne la fréquentation des cours d'informatique ici et ailleurs.

SCHEMA DE COHERENCE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE BRETON

Si l'utilisation de l'infrastructure appartenant à France Télécom a permis de rendre l'accès Internet Haut Débit possible sur la majeure partie du territoire à un coût raisonnable, le déploiement d'un réseau Très Haut Débit nécessitera sans aucun doute un investissement plus important, notamment par le déploiement de la fibre optique.

Le développement des usages du numérique entraînera dès les prochaines années une croissance des besoins en débit. Le Très Haut Débit se définit en seuil de 100 Mbit/s, et probablement beaucoup plus d'ici 2030.

La fibre optique est aujourd'hui sans doute la technologie la plus efficace et la plus pérenne, mais aussi la plus coûteuse. Or, son déploiement représente un

investissement élevé surtout dans les zones d'habitats peu denses. Les opérateurs privés (Bouygues, SFR, Orange...) n'équipent en réseau Très Haut Débit que les zones de forte densité de population.

Afin d'assurer une équité sur l'ensemble du territoire breton, l'Etat, les départements et les communautés de communes ont décidé de coordonner leurs actions au travers d'un Syndicat Mixte (MEGALIS) pour assurer aux zones rurales des prestations équivalentes à celles des zones urbaines. Il en va de l'attractivité de ces territoires, de leur développement économique.

QUEL EST L'INTERÊT DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ?

Les particuliers, les entreprises, les exploitations agricoles et les administrations utilisent déjà internet dans de nombreuses applications au quotidien. Le numérique va se développer, s'accélérer, s'amplifier dans tous les domaines et nécessitera des technologies d'acheminement de l'information de plus en plus performantes. Le déploiement de la fibre optique doit répondre aux exigences de rapidité et de volume d'information à transmettre. Les enjeux économiques de demain sont à ce prix !



Travaux en cours pour l'installation de la fibre optique

QUELQUES EXEMPLES :

1- Pour les particuliers :

- Dans le domaine de la santé : la télé-médecine et la surveillance de ses problèmes de santé à distance dans le cadre du maintien à domicile des personnes.
- Dans le domaine de la domotique : le contrôle de la

consommation énergétique à distance ou la surveillance en direct de ce qui se passe à la maison via l'écran de notre smartphone.

- L'accès à l'information sous toutes ses formes sans avoir besoin de se déplacer (système de visio-conférence pour les étudiants et pour une multitude d'activités professionnelles...).

2- Pour les exploitations agricoles :

- L'usage de la fibre optique permettra d'améliorer la qualité et la rapidité des applications déjà existantes.
- L'agriculteur pourra connecter à internet ses tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs ou pulvérisateurs. Une telle mise en réseau lui permettra de mémoriser, commander et centraliser les fonctions, les réglages et les données produites par la totalité de son parc de machines, voire bientôt utiliser des lunettes numériques connectées pour la surveillance des cultures. Les prototypes sont en expérimentation.

3- Pour les entreprises :

Compte tenu de l'accroissement des usages et du nombre d'utilisateurs, la fibre optique améliorera la productivité des entreprises en accélérant les échanges d'informations avec leurs partenaires (clients, fournisseurs). Elle facilitera le stockage et la sauvegarde des données. Une enquête publiée sur le site « WEB TPE » indique que 99% des entreprises bretonnes sont connectées et 70% ont un site internet.

A titre d'information, la fibre optique traverse déjà une partie de la commune avec une connexion au central téléphonique situé dans le bourg.

Usages bretons du numérique (ménages et entreprises) :

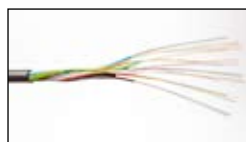
- 80 % des internautes communiquent par courrier électronique
- 76 % ont effectué des opérations bancaires
- 59 % effectuent des recherches d'informations pratiques
- 40 % communiquent via webcam

Source : « Usages et aménagement numériques. Préconisations des chefs d'entreprises costarmoricains »

En conclusion :

Comme on peut le constater, nous sommes au début d'une nouvelle ère où la transmission d'informations, leurs analyses et leurs exploitations ouvriront de nouvelles perspectives.

Disposer d'infrastructures capables de supporter tous les services pour les particuliers, les administrations, les entreprises constitue donc un pari majeur pour l'avenir.



Section de fibre optique

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH et DE CALLAC ARGOAT

Dans le but de poursuivre l'action engagée sur leurs territoires en faveur de l'habitat privé, les Communautés de Communes du Kreiz-Breizh et de Callac Argoat ont décidé conjointement la mise en place, au titre des années 2014-2017, d'un nouveau programme destiné à l'amélioration de l'habitat en faveur de leur population qui se traduit notamment par des aides très incitatives de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Communautés de Communes pour :

- **Lutter contre la précarité énergétique des ménages et faciliter le maintien à domicile en adaptant les logements :**

les propriétaires qui occupent leur logement et envisagent des travaux d'économie d'énergie (chauffage, isolation, menuiseries...) ou d'adaptation pour favoriser leur maintien à domicile (salle de bain adaptée, rampe d'accès...) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un diagnostic personnalisé financé par la Communauté de Communes et d'aides financières très intéressantes : subventions de l'ANAH et de la Communauté de Communes, aide de solidarité écologique, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, microcrédit...

- **Favoriser l'accueil et le maintien des populations en développant l'offre locative à loyers maîtrisés :**

les propriétaires bailleurs qui envisagent des travaux de remise en état d'un logement locatif (isolation, chauffage, électricité...) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une étude de faisabilité financée par la Communauté de Communes et d'aides financières très incitatives : subvention de l'ANAH, prêt « ECO PTZ », dispositifs fiscaux...



Attention : Il est impératif de ne pas démarrer les travaux avant d'avoir élaboré le dossier de demande de subvention et d'avoir reçu l'accord écrit de l'ANAH.

Pour tout renseignement, prendre contact auprès du **PACT HD 22 au 02 96 62 87 36**

Une permanence est assurée le 1er mardi de chaque mois de 10h à 12h à la cité administrative de Rostrenen.

NOUVEAU !

Crédit d'impôt transition énergétique (du 01/09/2014 au 31/12/2015)

Depuis le 01/09/2014, le crédit d'impôt développement durable a évolué pour devenir le crédit d'impôt transition énergétique. Ce dispositif fiscal est en vigueur jusqu'au 31/12/2015.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous effectuez dans votre habitation principale des travaux d'isolation thermique, d'installation de chaudières à condensation ou d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

Un dispositif simplifié avec un taux unique de 30 % pour un seul travail en énergie renouvelable sans condition de ressources (pas besoin de bouquet de travaux). C'est le bon moment pour réaliser des travaux.

Ce dispositif fiscal permet aux ménages de réduire leur impôt sur le revenu d'une partie du coût des travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur habitation principale.

Les contribuables, **qu'ils soient imposables ou non**, peuvent bénéficier du crédit d'impôt. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent est remboursé au ménage.

Comme annoncé par le gouvernement pendant l'été, les dépenses payées entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2015 sont désormais soumises au taux unique de 30 %.

Ces évolutions du crédit d'impôt seront votées par le Parlement dans le cadre de la Loi de finances 2015 avec un effet rétroactif au 1er septembre 2014.

Les dispositions sont susceptibles d'évoluer sous réserve d'amendements adoptés par le Parlement.

Des conditions supplémentaires à connaître

- les travaux doivent être réalisés par l'entreprise qui fournit les matériaux ;
- le diagnostic de performance énergétique ne peut bénéficier du crédit d'impôt qu'une seule fois sur une période de 5 ans.

Dès le 1er janvier 2015, les entreprises réalisant les travaux devront être qualifiées «RGE» (Reconnu Garant de l'Environnement)

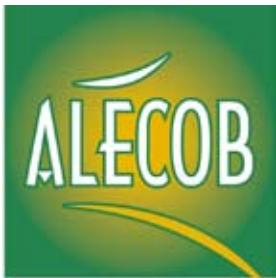
Un montant de dépenses plafonné

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est **plafonné à 8 000 € pour une personne**

seule et 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge ;

ce plafond s'apprécie **sur une période de cinq années consécutives** comprises entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2015 ;

le crédit d'impôt est calculé sur le montant des dépenses éligibles, **déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs**. Ainsi, si vous bénéficiez d'une autre aide publique pour l'achat des équipements et des matériaux (conseil régional, Conseil Général, Anah), le calcul se fera sur le coût de l'équipement déductions faites des aides perçues.



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
DU CENTRE-OUEST BRETAGNE

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance et vous voulez connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller de l'ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne) à Carhaix au 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 à la maison des services publics, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.

L'espace **INFO→ENERGIE** de l'ALECOB est un service de conseils gratuits, neutres et indépendants financé par l'ADEME Bretagne (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) et le Conseil Régional de Bretagne. **N'hésitez pas à leur montrer vos devis avant de prendre une décision.**



ATTENTION AUX LINGETTES !!

Contrairement à une publicité répandue par les médias, les lingettes de toilette (bébé, visage, etc...) et à usage ménager ne se dégradent que très lentement. Le fait de les jeter dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle, contribue à l'engorgement du réseau et provoque des pannes des pompes de refoulement.

Alors, pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre environnement, veillez au respect de ces règles de bon sens : **ne plus jeter vos lingettes dans les toilettes, mais avec vos ordures ménagères**. Ainsi vous contribuerez au bon fonctionnement du service public d'assainissement.



DETECTEUR DE FUMÉE : OBLIGATOIRE LE 8 MARS 2015

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation. **Au plus tard le 8 mars 2015**, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée. Les détecteurs de fumée installés dans le logement doivent être munis du marquage CE et être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Au moins un détecteur de fumée doit être installé dans l'habitation, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, palier). Cet emplacement permet d'avertir les occupants si l'incendie se produit pendant leur sommeil. Par ailleurs, même si l'obligation d'installation ne vise qu'un seul détecteur par logement, il est conseillé d'en installer au moins un par étage (y compris au sous-sol).

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2014

NAISSANCES

- Yoni GUILLERM, rue Kéristen Vian, né le 27 décembre 2013
- Clarysse Amélie Dolores GUYOMARCH THÉAUDIN, Saint-Amand, née le 7 mars
- William Abraham Jacob SOCK, Kérifaut, né le 11 mars
- Julia LE BARS CALVÉ, Kerlescouarn, née le 22 juillet
- Sacha Hawel Michel GUERVENOU, Kerléo, né le 25 juillet
- Lilwen HAMEL YOUDEC, Roz Ar Gall, née le 16 septembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents



MARIAGES

- Jean-René LE MEUR, Sans Profession, et Nolwenn KOKOT, Sans Profession, domiciliés 4 rue des Hortensias, Mariés le 25 janvier
- Jonathan Eric GUERVENOU, Chauffeur Routier, et Jennifer SALAUN, Sans Profession, domiciliés Kerléo, Mariés le 10 mai
- Patricia Jeannine ESPINASSE, Responsable d'Exploitation, domiciliée 1 Rue Pasteur à L'HAY-LES-ROSES et Béatrice Marie-Joëlle BOURDONNAY, Gérante de Cafétéria, domiciliée Kerléo, Mariées le 20 août
- Albin Gilles HUBERT, Ingénieur, domicilié 2 Allée Giuseppe Verdi à VILLIERS-SUR-MARNÉ et Alexia Marie Hélène DE CREVOISIER D'HURBACHE, Ingénieur, domiciliée Kéranguével, Mariés le 6 septembre



Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- Yolande Thérèse Raymonde LATIMIER, 67 ans, Coat Ar Scaon, décédée le 8 novembre

Nous renouvelons nos condoléances à la famille qui a perdu un être cher

Nota : L'édition du Bulletin Municipal étant close le 12 décembre, tous les événements relevant de l'État Civil et survenant après cette date seront publiés dans le Bulletin 2015.

RECENSEMENT DES JEUNES NÉ(E)S EN 1999 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient **une attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).



INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire :

- d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

- de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation.

Les nouveaux paulois sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année précédant l'élection, en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou le livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2014 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre s'ils n'ont reçu aucun document de la mairie validant leur inscription.

ATTENTION : Une permanence sera assurée le mercredi 31 décembre 2014 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale

ÉLECTIONS 2015

Election Départementale

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Le 1er tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour le 29 mars.

Pour chaque canton un binôme (femme-homme) sera élu pour une durée de 6 ans.

Election Régionale

Les conseillers régionaux élus en mars 2010 seront remplacés en 2015 pour une durée de 6 ans. La date précise des élections n'a pas encore été fixée en Conseil des Ministres.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. **Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, la carte restant valable uniquement 10 ans.**

ATTENTION Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique : conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Etrangères <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Prévu désormais tous les 5 ans, le recensement débutera le 15 janvier et durera jusqu'au 14 février 2015. Nous vous informons que ce recensement a une incidence importante sur les finances de la commune, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat étant calculée au prorata du nombre d'habitants. Se faire recenser est un acte citoyen.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Madame Chantal PICARDA recrutée pour effectuer les opérations de recensement.

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

☎ 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- M. Yves Le Guern, Mme Anne-Françoise Le Guennec et M. Yves Le Roux le jeudi matin de 10h30 à 12h

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 20 h 00

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h 30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine



ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13 h du lundi au vendredi.

PERMANENCES

DE Mme ANNIE LE HOUEROU, DEPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP

Cité Administrative de Rostrenen : tous les vendredis de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

PLUSIEURS ACTES D'INCIVILITÉ A BLAMER...

Plusieurs cambriolages au niveau de la buvette du stade sont également à déplorer. Tous ces actes engendrent des frais pour la commune sans possibilité de recours.

D'autre part, la gendarmerie signale des vols sur les réseaux électriques convoités pour leur cuivre et demande la vigilance des habitants sur la présence de véhicule isolé ou mouvement suspect à proximité des lignes.

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons que les fils du réseau tombés à terre sont dangereux et qu'il ne faut en aucun cas les toucher et les déplacer.

2 boîtes aux lettres, celle de la salle polyvalente et celle de la médiathèque ont été détruites par l'explosion de 2 gros pétards glissés à l'intérieur. Lorsqu'on voit la taille et sa puissance explosive, on peut s'interroger sur le risque encouru par les utilisateurs (main arrachée, risque pour les yeux...) sans compter le risque d'incendie et plus particulièrement à la médiathèque.



INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

PERMANENCES DIVERSES

PACT HD (aides à l'habitat)

1er mardi du mois de 10 h à Midi
Cité Administrative à Rostrenen

ASSISTANTES SOCIALES

Cité Administrative ROSTRENEN - ☎ 02 96 57 44 00
Mme Audrey MONCHECOURT (Assistante Sociale Régime Général). Permanence au CSD de Maël-Carhaix mercredi et jeudi matin uniquement sur rendez-vous

CAF

sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen - ☎ 0810.25.22.10

CRESUS

aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires. Cité Administrative à Rostrenen
Sur rendez-vous au ☎ 06.15.86.66.94

ADIL (infos logement bail, loyer etc...)

1er mardi du mois de 14 h à 17 h
Cité Administrative à Rostrenen

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse : CPAM des Côtes d'Armor 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1 ☎ 3646
Vous pouvez également vous rendre à la permanence située à la maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.

Association JALMALV

permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement)
Sur rendez-vous ☎ 06.61.79.93.79

MSA

Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
les autres jours sur rendez-vous
16 Place Pors Moëlou à Rostrenen
☎ 02.96.57.40.10

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR

Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.42.00

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

Elle est ouverte : le samedi de 12 h à 20 h
le dimanche de 8 h à 20 h

Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES ET SAMU : Composez le 15

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchèteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
☎ 02.98.93.37.36 - du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Briec)
☎ 02.96.29.24.96 - du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h



Vous pouvez déposer vos objets directement à la Ressourcerie ou bien en déchèterie. Ti Récup' propose également de venir collecter vos objets à domicile.

Ensuite, ces objets sont nettoyés, réparés ou encore détournés de leur usage.

Ils sont ensuite revendus à prix modique dans les magasins de Carhaix et Rostrenen

Aussi, à travers des ateliers et des animations, la Ressourcerie Ti Récup' vise à sensibiliser à la réduction, au réemploi et au recyclage des déchets.

CARHAIX - Vallée du Roy :

le magasin est ouvert le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h.

ROSTRENEN - 14 rue Marcel Sanguy :

le magasin est ouvert le mardi et mercredi de 10 h à 18 h.

Pour le dépôt de vos objets :

- A Carhaix, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi de 14 h à 18 h ou dans le local Ti Récup' à la déchèterie.
- A Rostrenen, le mardi et le mercredi de 10 h à 18 h, ou dans le container Ti Récup' à la déchèterie

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

Points tri : PROPRETE OU ES-TU ?

Trouvez les 7 différences

7 erreurs de tri, couramment observées par les agents de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh sur les points tri déchets, se sont glissées entre ces deux photos. Saurez-vous les retrouver ?



- Réponses :**
- 1 - les bouteilles en verre posées sur la colonne à verre : les emballages en verre sont à déposer à l'intérieur d'une colonne à verre
 - 2 - le pneu de voiture : les pneus sont à déposer en déchèterie
 - 3 - le tabouret cassé : les meubles et autres déchets « encombrants » sont à déposer en déchèterie
 - 4 - le sac d'ordures ménagères (noir) dans la cage de tri : les ordures ménagères sont à déposer dans la colonne « ordures ménagères », en sac fermé
 - 5 - le sac jaune éventré : les emballages ménagers sont à déposer dans la cage de tri, en sac jaune fermé
 - 6 - les déchets verts par terre : les déchets verts peuvent être compostés chez soi ou déposés en déchèterie
 - 7 - le bidon : les bidons vides ou non sont à déposer en déchèterie

Vous avez obtenu :

- 7 bonnes réponses : vous êtes un éco-citoyen responsable !
- De 3 à 6 bonnes réponses : vous êtes un éco-citoyen en devenir
- de 0 à 3 bonnes réponses : observez une seconde fois ces photos !

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le service déchets de la CCKB au :
☎ 02.96.29.18.18, ou consultez le site internet : www.kreiz-breizh.fr

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

PERMIS DE CONDUIRE

La mission permis de conduire est recentrée depuis le 1er Janvier 2014 en préfecture des Côtes-d'Armor pour l'ensemble du département.

Déclaration de vol en gendarmerie / déclaration de perte en Préfecture

- Depuis le 1er septembre 2014, pour toute demande de duplicata (vol et perte) de permis de conduire, **1 timbre fiscal de 25 €** est demandé.

- Pour plus d'informations :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Permis-de-conduire>



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

61% des conducteurs âgés de moins de 35 ans lisent leurs SMS en conduisant et 32% en écrivent. Devant ce constat alarmant, véritable phénomène de société, la sécurité routière lance une nouvelle campagne : « **Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?** ».

Ecrire un message en conduisant multiplie le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

Service internet relatif au permis de conduire

Les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site www.telepoints.info.

Des stages de sensibilisation aux risques routiers dits «stages de récupération de points» sont organisés pour les conducteurs qui souhaitent conserver leur permis de conduire à l'issue d'infractions répétées. L'accès direct, en temps réel, aux places de stage est désormais disponible sur le site <http://www.permisapoints.fr/stage-recuperation-points-paule-22340-proche.html>

ACCIDENTOLOGIE 2014

Les chiffres du 1er semestre 2014 ne sont pas bons dans le département des Côtes-d'Armor. Si le nombre de tués reste à peu près stable (14 tués contre 13 en 2013), les accidents corporels et les blessés sont en forte hausse.

Une tendance à la hausse est également observée au niveau national.

1 ^{ER} semestre	2014	2013	Ecart	Evolution dans les Côtes d'Armor	Evolution nationale
Accidents corporels	212	171	41	+24,0%	+7,6%
Personnes tuées	14	13	1	+7,7%	+7,9%
Personnes blessées	270	213	57	+26,8%	+8,7%
<i>dont blessés hospitalisés</i>	<i>114</i>	<i>95</i>	<i>19</i>	<i>+20,0%</i>	<i>+13,9%</i>
<i>dont blessés non hospitalisés</i>	<i>156</i>	<i>118</i>	<i>38</i>	<i>+32,2%</i>	<i>+5,9 %</i>

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

LA REGLEMENTATION DES CONVOIS AGRICOLES

Définition

Convoi = véhicule isolé ou ensemble routier concerné par la réglementation des véhicules et matériels agricoles et dont les caractéristiques techniques dépassent les dimensions réglementaires définies par le code de la route.

Classification des convois

Les convois agricoles sont classés en deux groupes A et B selon les caractéristiques définies dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques	Groupes de convoi	
	A	B
Largeur	de 2,55 m à 3,50 m	de 3,50 m à 4,50 m
Longueur	inférieure ou égale à 22 m	de 22 m à 25 m
Masse	PTAC mentionnée sur la carte grise maximum de 13T par essieu	

Au-delà de 4,50m de large et de 25m de long, il s'agit d'un transport exceptionnel.



Éclairage et signalisation

Pour les groupes A et B, au minimum 1 gyrophare visible à 50m et les feux de croisement allumés de jour comme de nuit.

Dépassement en largeur (au-delà de 2,55 m)

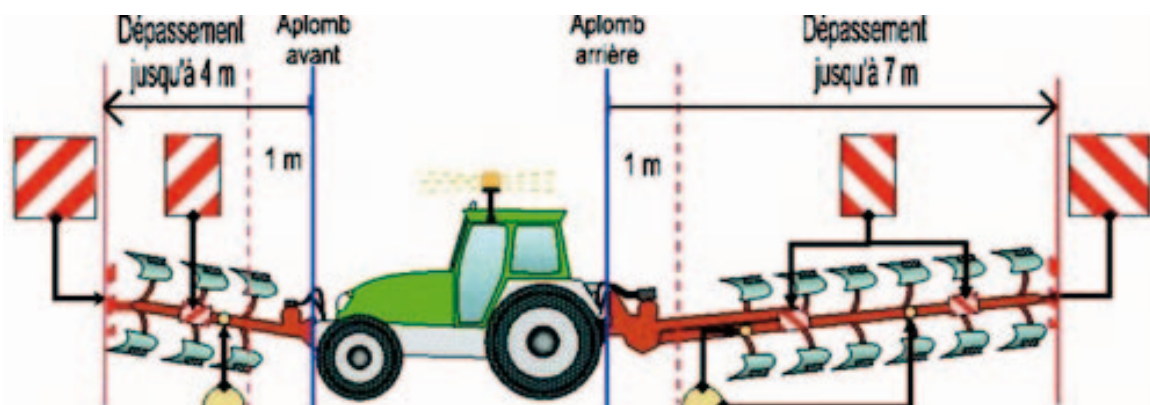
Pour les groupes A et B, l'équipement obligatoire prévu ci-dessus + 4 panneaux rouge et blanc ou 2 feux d'encombrement (2 à l'avant et 2 à l'arrière).

En complément pour le groupe B, 2 panneaux "convoi agricole" rétro réfléchissants (1 à l'avant et 1 à l'arrière).



Dépassement en longueur (outils portés avant et arrière)

Pour les groupes A et B, les outils portés ne doivent pas dépasser de plus de 4 m l'aplomb avant du tracteur et de plus de 7 m son aplomb arrière. Le nombre de panneaux est déterminé par la longueur du dépassement entre 1 et 4 m : 3 panneaux rouge et blanc ou bandes (1 par côté, 1 à l'avant ou à l'arrière), entre 4 et 7 m : 5 panneaux rouge et blanc ou bandes (2 par côté, 1 à l'arrière). Des catadioptres latéraux doivent être présents.



Véhicule d'accompagnement

Pour le groupe B, une voiture pilote équipée d'un gyrophare et d'1 ou 2 panneaux "convoi agricole" visible(s) de l'avant et de l'arrière, éclairé(s) la nuit, placé(s) verticalement le plus haut possible.

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

COMITÉ INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Comité qui est à votre disposition au 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎ 02.96.24.71.61

Fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

En 2013, le Comité d'Entraide a totalisé 83 870 heures de travail soit environ 46 équivalents temps plein.

M.A.J.I.

MAISON D'ACCUEIL DE JOUR ITINERANT

Accueil à la journée ou à la demi-journée des personnes atteintes de **la maladie d'Alzheimer** ou de maladie apparentée. L'accueil de jour est ouvert de 9h00 à 17h00 **le lundi et le vendredi**. Le lieu d'accueil est situé sur la commune de MAËL-CARHAIX au Comité d'Entraide 4, rue de la Poste. La MAJI a une capacité d'accueil quotidienne de 10 personnes.

L'équipe de l'accueil de jour est composée de deux aides soignantes en gérontologie, d'une coordinatrice et d'intervenants extérieurs : psychologue, ergothérapeute, art thérapeute...

SERVICE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas à domicile permet aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées de recevoir les repas de la journée, livrés généralement le matin du lundi au vendredi et déposés directement dans le réfrigérateur. Les repas du week-end sont généralement livrés le vendredi et ceux des jours fériés, le jour précédent. Il ne reste qu'à les faire réchauffer.

Prix du repas 2015 : 11.35 € et 9.15 € le deuxième repas pour un couple

Les repas, en quantité suffisante, sont préparés par l'hôpital de Carhaix et donnent satisfaction aux bénéficiaires si l'on en croit les commentaires. Pour tout renseignement : s'adresser à la mairie ou au Comité Intercommunal d'Entraide de Maël-Carhaix.

ARGOAT EMPLOI SERVICES ROSTRENNEN

Argoat Emploi Services croit à l'insertion par le travail, en alliant emploi et accompagnement social. L'association met du personnel à la disposition des particuliers, entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités locales, agriculteurs...

Les missions sont de toute nature :

Aide à domicile, agent de service, jardinage, entretien des espaces verts, peinture, tapisserie, manutention, nettoyages extérieurs, interventions diverses.

Argoat Emplois Services assure les démarches administratives (contrats, déclarations, assurances...), la facturation, le paiement et le suivi des salariés. De plus, certains travaux sont déductibles des impôts (aide à domicile, jardinage, petits travaux de bricolage).

L'association intervient sur les cantons de Rostrenen, Maël-Carhaix, Gouarec, Saint Nicolas-du-Pélem et Corlay.

INSCRIPTION :

Les demandeurs d'emploi qui désirent s'inscrire à l'association bénéficient d'un entretien personnalisé. Cet entretien permet de bien comprendre le rôle d'une association intermédiaire, de connaître les besoins des demandeurs d'emplois et ainsi leur proposer les missions les mieux adaptées.

☎ 02.96.29.20.79 Fax : 02.96.29.04.80

E-Mail : argoat-emplois@wanadoo.fr

VIE COMMUNALE : RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2014

EVENEMENTS DIVERS...



Commémoration des combats de juillet 44 au mémorial de La Pie, en présence d'une assistance nombreuse.



1914 : début de l'apocalypse ! plus de 30 millions de victimes, civiles et militaires...
11 novembre 2014 : ne jamais oublier !



Nos doyens, Madame Louise Sibénil, 93 ans, Monsieur Raymond Le Fer, 94 ans, entourés de leur famille respective, accueillent les élus à l'occasion de leur anniversaire.

Que ce soit dans les familles ou à l'occasion du repas organisé par le CCAS, ces moments de convivialité passés en compagnie de nos aînés, véritable mémoire de notre commune, nous renvoient à leur histoire de vie, témoins de tant de bouleversements...



La cérémonie des vœux est l'occasion d'accueillir les bébés de l'année et de féliciter leurs parents.



Déjà lauréat en 2012, l'élevage Cousin, avec sa pouliche « Bretagne de Kerjean », une fois encore, a remporté le 1er prix national au Concours Général Agricole de Paris, concours réunissant les éleveurs les plus titrés de France.



Le RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS est un service proposé aux parents, futurs parents, aux assistants maternels et aux candidats à la profession, du territoire de la CCKB. Un des objectifs : organiser des espaces de jeux et d'éveil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leur assistant maternel, de leur(s) parent(s) ou grand(s) parent(s).

ACTIVITÉS CULTURELLES...

L'atelier « couture », porté par Familles Rurales a trouvé son rythme de croisière depuis déjà 3 ans de fonctionnement à Paule. Certaines personnes viennent y acquérir le B.A.BA en s'appuyant sur l'expérience de couturières plus chevronnées, d'autres « relookent » d'anciens vêtements pour leur donner une seconde vie. Entraide, bonne humeur tel est l'état d'esprit qui prévaut lors de ces séances.



L'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz Breizh est très présente sur la commune : cours pour enfants et adultes, spectacles d'une grande qualité artistique... constituent le cœur de leur intervention.

LA VIE ASSOCIATIVE...

Peut-on imaginer la vie d'une petite commune, sans la vitalité des acteurs du monde associatif? Les animations proposées par les bénévoles, non seulement rythment la vie sociale, mais créent également du lien, du vivre-ensemble et constituent un vecteur d'intégration.

1 500 € ont été reversés par l'inter-association au profit de la recherche contre la mucoviscidose.

Bilan 2014 : 483 000 €

Total des fonds récoltés depuis 1992, date de la première édition : 8 000 000 €.

Depuis sa création, l'intégralité des recettes est reversée aux chercheurs dans leur domaine de prédilection, aux équipes de soins et à l'accompagnement des jeunes malades.

Après les animations dans le bourg lors du passage de quelques 5 000 coureurs, l'inter-association s'est à nouveau mobilisée pour le désormais traditionnel tournoi de foot, la non moins traditionnelle randonnée autour d'un excellent cochon grillé.



AMICALE LAÏQUE

La kermesse, les soirées-repas, la vente de chocolats ou de sapins de Noël... organisées par l'Amicale permettent de financer un certain nombre de projets au profit des enfants qui fréquentent le RPI : les cours de natation, les sorties pédagogiques quelles soient à dominante culturelle ou sportive ou bien tout simplement récréative...





CLUB DES AÎNES RURAUX

Les diverses animations proposées tout au long de l'année par l'équipe de Joëlle Bourdonnay permettent aux membres de se retrouver et de passer ensemble des moments conviviaux.

PAULE CULTURE ET PATRIMOINE

Comme annoncé, les bénévoles de l'association ont ouvert des sentiers de randonnées qui font le bonheur des adeptes de la marche à pied. Empruntés par les adhérents de Rando Rostren et des Rederien de Carhaix, ces circuits contribuent à découvrir les charmes méconnus de la campagne pauloise. D'autres sentiers sont actuellement à l'étude.

A l'actif également de l'association : la fête de la musique qui a rencontré un franc succès au mois de juin dernier...



LA FNACA

Le Bureau et les membres de la FNACA au grand complet lors de leur assemblée générale ont reconduit René Bescond dans ses fonctions de Président. L'association, outre les commémorations officielles, participe activement à l'organisation d'un certain nombre de manifestations tels le KBE, la PLB...



LA RONDE DU CALVAIRE

Les bénévoles et coureurs cyclistes ont rendu un vibrant hommage à Daniel Le Guet, bénévole hors pair. Sa passion : le vélo. Son ambition : partager sa passion. Présent chaque année sur le circuit de la Ronde du Calvaire, il contribuait à la réussite de l'épreuve.

Les membres de l'association, sous la présidence reconduite d'André Cojean, préparent activement l'édition 2014 qui chaque mois d'août réunit les amoureux de la « Petite Reine », sur un circuit jugé très sélectif par les coureurs.



LA SOCIETE DE CHASSE

Au cours de l'assemblée générale sous la présidence de Paul Fraval, les chasseurs ont pris bonne note des nouvelles dispositions réglementaires pour la saison 2014-2015. Début septembre, un concours a été organisé, mettant en valeur le travail des chiens d'arrêt.



L'ASSOCIATION de PROTECTION du PATRIMOINE des CHAPELLES de LANSALAUN et de SAINT ELOI

Le Pardon du 15 août à la chapelle de Lansalaün constitue un temps fort pour les fidèles venus d'horizons différents. La petite collation servie à l'issue de la cérémonie religieuse clôture agréablement cette journée. Actuellement en cours la restauration de la bannière de Sainte Paule datant de 1912.



AS LA MONTAGNE

Ambiance, solidarité, motivation... et résultats dans leurs championnats respectifs sont les ingrédients de la notoriété du club et de la bonne humeur qui y règne. Plusieurs temps forts ont marqué la saison écoulée en dehors du championnat proprement dit : le tournoi des jeunes du 1er mai, véritable institution avec la participation d'équipes prestigieuses et le tournoi du 15 août en hommage à Jean-Marc Trouboul, bénévole exemplaire de l'AS La Montagne, disparu en 2013.



ANIMATIONS A LA PIE...

A la Pie, en juillet dernier, plusieurs animations (rassemblement de motards, barbecue, concert) étaient organisées par l'association Jimmy pour la vie. Les bénéfices ont été reversés à l'association François Aupetit, qui lutte pour la recherche sur la maladie de Crohn. Michèle François, déléguée départementale, était présente pour cette manifestation.



CALENDRIER DES FÊTES 2015

Samedi 14 février	Soirée repas Ass. pour la Protection du Patrimoine des 2 chapelles
Samedi 7 mars	Soirée raclette Amicale Laïque Paule-Plévin
Vendredi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 25 mai	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 14 juin	Kermesse Amicale Laïque Paule-Plévin
Vendredi 19 juin	Fête de la musique Ass. Paule, Culture et Patrimoine
Samedi 4 juillet	Journée inter-associations (lutte contre la mucoviscidose)
Dimanche 26 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Samedi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 16 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 6 septembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Dimanche 6 décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Co-Présidents : HAMON Maëla - Paule (06.62.92.97.82) MILOT Thomas - Plévin (06.81.34.19.81)
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (02.96.29.60.68)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean-Pierre (02.96.24.33.05)

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION « PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi. Conformément aux dispositions des articles 200 – 1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont reçu également la visite des élus.



Les Membres du CCAS ont préparé les colis de fin d'année.

Guerlédan : le plus grand lac de Bretagne se découvre en 2015...



Bien qu'il fût prévu de vider le lac de Guerlédan tous les 10 ans, la dernière mise à sec date de 30 ans, en 1985. A cette occasion, une foule s'était déplacée en nombre pour voir ce qu'avait à offrir cette vallée. Aujourd'hui, les robots utilisés jusqu'alors comme palliatif à une vidange ont décelé la nécessité de réaliser des travaux de sécurité sur le barrage et les vannes de fond. Le lac de Guerlédan sera donc vidé...

L'évènement sera à la hauteur de l'imaginaire. Dès avril, l'eau ne sera plus retenue par le barrage provoquant l'assèchement du lac vers la mi-mai. La vallée sera de nouveau submergée par les eaux et retrouvera ses mystères à partir de novembre.

Des hauteurs de Tregnanton, 8 écluses seront visibles d'un seul coup d'œil. 11 écluses entre Bon-Repos et Tregnanton.

Les travaux de 2015 feront en sorte d'éviter une prochaine vidange complète. L'évènement sera donc d'autant plus exceptionnel.

Le lac est également et surtout la plus grande réserve d'eau potable de Bretagne intérieure et alimente en eau une grande partie du Morbihan. Des mesures sont donc engagées pour la préservation et la qualité de l'eau en aval.

L'accès au fond du lac sera interdit. Seules les descentes en visites accompagnées par les Offices de Tourisme du Kreiz Breizh, du Pays Centre-Bretagne et de Pontivy Communauté seront autorisées.



T'É PAS CAP À LA MONTAGNE

Séjour pour les 12-14 ans
du 14 au 21 février 2015

à la résidence « Les Ecureuils » à Font-Romeu
dans les Pyrénées

Commune située à l'ouest du département des Pyrénées Orientales, au cœur des Pyrénées Catalanes, en Cerdagne, entre Mont-Louis et Bourg Madame.

Au programme

- Constructions d'igloos
- Course d'orientation
- Biathlon laser
- Baptême courses avec chiens de traîneaux
- Séance de snake gliss
- Accès aux thermes de Llo

« T'é Pas Cap » est une offre de loisirs éducatifs organisée en direction des adolescents de la CCKB. Durant le séjour, des temps seront consacrés à la découverte du pays, avec un programme élaboré par les enfants eux-mêmes. A ce titre, des temps de préparation seront programmés à partir du début de l'année 2015. Les soirées et temps libres seront également à construire, notre souhait est que les enfants soient acteurs de leurs vacances.

TARIF A = 260.00 €

appliqué aux familles résidentes sur le territoire de la CCKB et bénéficiaires de bons vacances

TARIF B = 180.00 €

appliqué aux familles résidentes sur le territoire de la CCKB, ne bénéficiant pas de bons vacances mais pouvant justifier le versement d'une prestation sociale liée aux revenus

TARIF C = 320.00 €

appliqué aux familles résidentes sur le territoire de la CCKB et ne pouvant bénéficier des tarifs A et B

TARIF D = 520.00 €

appliqué aux familles résidentes hors du territoire de la CCKB

Renseignement et inscription

Sonia GREGOIRE ☎ 02 96 24 94 52

ou Françoise GUENEGOU ☎ 02 96 29 18 18



QUOI DE NEUF A LA CCKB EN 2014 ?

2014 aura été pour la CCKB, comme pour les communes, une année électorale et, surtout, une année marquée par le changement du mode de scrutin dans les communes de plus de 1 000 habitants. A la différence de ce qui se passait depuis une vingtaine d'années, les conseillers communautaires n'ont pas été désignés (et ne le seront plus) par les conseils municipaux mais directement par les citoyens.

Il ne s'agit pas là d'une simple modification du code électoral mais d'une prise en compte de l'importance croissante de l'intercommunalité dans la vie de chacun, qui s'est logiquement traduite par la possibilité donnée à chaque électeur de s'impliquer dans le choix des élus qui gèreront pendant 6 ans des domaines de plus en plus vastes et diversifiés.

S'agissant de la CCKB, l'élection des 37 nouveaux délégués a été caractérisée par un renouvellement sensible puisque 19 d'entre eux ne siégeaient pas dans la précédente assemblée.

L'une des étapes essentielles du renouvellement de l'assemblée aura été l'installation du bureau, du Président et des commissions thématiques pour les années à venir, dans un état d'esprit très consensuel et serein.

En dehors de ces aspects institutionnels, l'évènement marquant de 2014 aura été en juillet l'ouverture du centre aquatique du Blavet à Gouarec. Après un parcours marqué par bien des vicissitudes juridiques, le chantier aura finalement abouti à une réalisation exemplaire tant du point de vue financier qu'en termes de respect des délais ou de réponse à l'attente des usagers. Ce dernier aspect a, d'ailleurs, été immédiatement vérifié puisque, dès l'été, la piscine a rencontré son public et que le nombre d'entrées recensées a été parfaitement conforme aux estimations de la société délégataire – PRESTALIS. Cet équipement sportif sera, début 2015, complété par un espace – balnéothérapie – qui élargira son attractivité et son spectre de clientèle. L'inauguration de cet ensemble architectural très réussi a constitué un évènement remarqué sous le parrainage du champion olympique Fabien Gilot.

Autre nouveauté en 2014 : l'aménagement des rythmes scolaires et l'obligation d'organiser des temps d'activités périscolaires pendant les heures dégagees par le retour de la classe le mercredi matin. Cette organisation a donné lieu, sur le territoire de la CCKB à une démarche originale démarrée dès fin 2013 : à cette époque, un groupe de travail animé par Patrick Lijeour a consulté l'ensemble des parties prenantes au dossier (mairies, directeurs d'école, parents d'élèves,

intervenants potentiels, Inspection Académique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale ...) et, à l'issue de ce long travail préparatoire, une structuration, unique car spécifiquement adaptée à ce secteur, a été proposée et validée. Elle a consisté à laisser chaque commune libre de choisir son mode d'application de la réforme et à transférer à la CCKB le soin de mettre en œuvre les Temps d'Activité Périscolaire. Cette répartition judicieuse a permis d'aborder sereinement la rentrée de septembre et, au cours du premier trimestre de l'année scolaire, c'est 40 ateliers différents qui ont été ouverts dans des domaines classiques (sport, musique...) mais aussi sur des thèmes plus inattendus (cirque, couture, escrime, construction d'une lyre ...). Cette manière d'aborder une question épineuse, qui préserve l'autonomie des communes et reconnaît le rôle de coordonnateur de la CCKB, illustre, de la manière la plus positive qui soit, ce que pourrait être une mutualisation bien comprise des moyens communaux et intercommunaux.

Ces investissements et ces actions novateurs ont marqué 2014 mais d'autres secteurs de la politique communautaire n'ont pas été en reste : c'est ainsi que le schéma numérique du Kreiz-Breizh, dans lequel la CCKB a investi 1 million d'euros, a connu sa première opération de montée en débit, l'objectif étant que, d'ici 2017, plus de 95% des habitants de la CCKB bénéficient d'un accès internet d'un niveau supérieur à 2Mb/s.

L'habitat a, également, été concerné par un ajout dans le dispositif d'aide existant. La CCKB, pour elle-même et pour le compte de la communauté de communes de Callac-Argoat, a été retenue au titre du Programme d'Intérêt Général « habiter mieux » qui permettra pendant 4 ans à la population la moins aisée de bénéficier de subventions substantielles pour améliorer son habitation dans le but de la rendre moins énergivore ou de l'adapter au vieillissement ou au handicap.

Enfin, même si elles passent souvent inaperçues car récurrentes, des dépenses lourdes ont été consenties en 2014 pour renouveler le parc des véhicules du service de collecte des déchets ménagers et pour le compléter par l'acquisition de broyeurs à végétaux destinés à être prêtés aux communes.

La CCKB devra poursuivre sa recherche de mise en place de services à la population correspondant à des nouveaux besoins en tenant compte de ses moyens financiers et en trouvant si possible des solutions mutualisées avec d'autres intercommunalités ou institutions concernées.